

Champlain Découvertes



Bulletin de Souscription

AVERTISSEMENT : Le FCP Champlain Découvertes est un OPCVM à règles d'investissement allégées sans effet de levier. Il n'est pas soumis aux mêmes règles que les OPCVM « tous souscripteurs » et peut donc être plus risqué. Seules les personnes mentionnées à la rubrique « souscripteurs concernés » peuvent acheter des parts du FCP Champlain Découvertes.

L'ordre de souscription ne pourra être exécuté que quand la société de gestion sera en possession du bulletin de souscription rempli et signé par le souscripteur.

Code ISIN : FR0010378547
Dénomination : Champlain Découvertes
Forme juridique : Fonds Commun de Placement de droit français
Société de gestion : Financière de Champlain
Dépositaire : CM-CIC Securities

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type:

Ce fonds est destiné à des investisseurs suffisamment expérimentés pour pouvoir en évaluer les mérites et les risques et qui ne requièrent pas une liquidité immédiate de leurs placements.

La souscription ou l'acquisition des parts de ce FCP, directement ou par personne interposée, est réservée :

- aux investisseurs mentionnés au premier alinéa de l'article L 214-35-1 du Code monétaire et financier ;
- à l'Etat, ou dans le cas d'un Etat fédéral, à l'un ou plusieurs des Etats fédérés ;
- à la Banque Centrale Européenne, aux banques centrales, à la Banque mondiale, au Fonds Monétaire International, à la Banque Européenne d'Investissement ;
- aux investisseurs dont la souscription initiale est d'au moins 10.000€ et qui ont occupé pendant au moins un an, dans le secteur financier, une position professionnelle leur ayant permis d'acquérir une connaissance de la stratégie mise en œuvre par le FCP ;
- aux sociétés dont le dernier exercice clos répond à deux des trois critères suivants :
 - total du bilan social > 20.000.000 €
 - chiffre d'affaires > 40.000.000 €
 - capitaux propres > 2.000.000 €
- aux investisseurs dont la souscription initiale est d'au moins 10.000€ et qui détiennent, pour une valeur supérieure ou égale à 1.000.000€, des dépôts, des produits d'assurance vie ou un portefeuille d'instruments financiers ;
- aux investisseurs dont la souscription initiale est supérieure ou égale à 125.000€.

Conditions de souscription et de rachat :

L'organisme désigné pour recevoir les rachats et les souscriptions est :

CM-CIC Securities – 6, avenue de Provence – 75441 Paris cedex 09

Dates et heures de souscription des ordres :

Les ordres de souscription ou de rachat sont reçus chaque jour avant 12h00. Ils sont réalisés sur la base de la prochaine valeur liquidative, méthode dite "cours inconnu". Le règlement est effectué en date du jour ouvré suivant.

Souscription Minimum :

La souscription initiale est au minimum de 125 000€. Pour les investisseurs déclarant un patrimoine financier supérieur à 1 000 000€ ou une expérience professionnelle d'un an dans le secteur financier, la souscription initiale est réduite à 10 000€.

Montant de la souscription :

Je représente un investisseur qualifié ou assimilé (investisseur institutionnel) défini par l'article L.411-2 du code des marchés monétaires et financiers et je souscris : € (en chiffres)

ou Je souscris 125 000 euros ou plus : € (en chiffres)

ou Je souscris 10 000 euros ou plus : € (en chiffres) et :

je possède au moins un an d'expérience dans le secteur financier,

ou je possède un patrimoine financier supérieur à un million d'euros

ou j'ai déjà fait une souscription initiale conforme aux règles ci-dessus, et je souscris : € (en chiffres)

et Je déclare avoir pris connaissance du prospectus simplifié.

Nom et prénom du souscripteur :

Nom de l'institution (si personne morale) :

Date :

Signature :